

Arrondissement de

Commune de

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

AVIS PUBLIC

Les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune sont invités à se présenter à la mairie

Le.....2014

entreheures etheures

afin de se prononcer sur l'affectation à donner au produit du bail de la chasse communale pour la nouvelle période de location comprise entre le 2 février 2015 et le 1^{er} février 2024.

Tout propriétaire peut se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration écrite revêtue de la signature du propriétaire concerné, légalisé par le maire de son domicile.

Fait à....., le.....

Le Maire

Arrondissement de

Commune de

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Modèle de consultation écrite des propriétaires de terrains

Vous êtes propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune correspondant à une surface cadastrale deha.....a.....ca.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement (article L.429-13), j'ai l'honneur de vous inviter à vous prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse communale pour la période comprise entre le 2 février 2015 et le 1^{er} février 2024.

Vous voudrez bien me faire connaître votre choix, avant le 2014, en me retournant le coupon réponse ci-dessous, renseigné et signé par vos soins.

Fait à....., le.....

Le Maire

Coupon réponse du propriétaire

Je soussigné, , domicilié :

Rue :

Code postal et ville :

Propriétaire de ha a ca (1) sur le ban communal de la commune de :

souhaite pour la durée du bail (2015 – 2024) :

- L'abandon du produit de la location de la chasse communale à la commune (2)
- La répartition de ce produit entre les propriétaires fonciers (2)

Fait à....., le.....

Le propriétaire

(1) reporter la surface mentionnée dans l'avis de la commune. En cas de désaccord, reporter votre estimation de la surface et apporter la justification de cette estimation.

(2) rayer la mention que vous souhaitez écarter.

Arrondissement de

Commune(s) de

ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE / INTERCOMMUNALE (1)

AVIS PUBLIC

L'adjudication publique de la chasse communale / intercommunale (1) aura lieu

A heures
Le.....20..
Dans la salle.....

LOT N°1 Superficie : hectares, dont ha de forêts
Mise à prix: euros

LOT N°2 Superficie : hectares, dont ha de forêts
Mise à prix: euros

LOT N°3 Superficie : hectares, dont ha de forêts
Mise à prix: euros

Le cahier des charges de l'adjudication peut être consulté à la mairie tous les jours ouvrables, de heures àheures.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale / intercommunale (1) doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 7 du cahier des charges communales pour la date du2014 au plus tard (courrier reçu en mairie).

Le candidat fait clairement mention du ou des lots pour lesquels il entend participer aux enchères.

Les dossiers sont rédigés en français.

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfaits aux conditions des articles 7, 8 et 9 du cahier des charges communales, ont été agréés par le(les) conseil(s) municipal(aux) après avis de la commission consultative communale / intercommunale (1) de chasse.

Fait à....., le.....

Le(s) Maire(s)

(1) rayer la mention inutile

Arrondissement de

Commune(s) de

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE / INTERCOMMUNALE (1)
PAR APPEL D'OFFRES

AVIS PUBLIC

La chasse communale / intercommunale (1) pour la(les) commune(s) indiquée(s) ci-dessus est effectuée par appel d'offres.

Les lots mis en location sont les suivants :

LOT N°1 Superficie : hectares, dont ha de forêts
Mise à prix: euros

LOT N°2 Superficie : hectares, dont ha de forêts
Mise à prix: euros

LOT N°3 Superficie : hectares, dont ha de forêts
Mise à prix: euros

Chaque candidat doit présenter un dossier de candidature auquel sont jointes, sous plis séparés, autant d'offres que de lots pour lesquels il entend soumissionner.

Le délai pour la remise des offres est fixé au2014, date de réception en mairie.

Le choix du locataire sera effectué à partir des critères et selon l'ordre suivants :

- 1.
- 2.
- 3.

Le cahier des charges de la location peut être consulté à la mairie tous les jours ouvrables, deheures àheures.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à la location de la chasse communale / intercommunale (1) doivent adresser le dossier de candidature et leur(s) offre(s) décrit à l'article 7 du cahier des charges communales pour la date du2014 au plus tard (courrier reçu en mairie).

Le candidat fait clairement mention du ou des lots pour lesquels il entend faire une offre.

Les dossiers sont rédigés en français.

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfaits aux conditions des articles 7, 8 et 9 du cahier des charges communales, ont été agréés par le(les) conseil(s) municipal(aux) après avis de la commission consultative communale / intercommunale (1) de chasse.

Fait à....., le.....

Le(s) Maire(s)

(1) rayer la mention inutile

Arrondissement de

Commune(s) de

PROCES VERBAL DE
LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE / INTERCOMMUNALE (1)
PAR ADJUDICATION / APPEL D'OFFRES (1)

Pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Le20.. , en la salle de
il a été procédé, sous la présidence de M.....

Et en présence de :

MM.....,

.....,

.....,

....., conseillers municipaux

.....,

....., receveur(s) municipal(aux)

à la location du droit de chasse sur le ban communal / intercommunal (1) de la (des)
commune(s) indiquée(s) ci-dessus.

Fait à....., le.....

Le(s) Maire(s)

(1) rayer la mention inutile

PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE**Pour la location du droit de chasse**

Je soussigné (Nom et qualité du signataire)

.....
 agissant en qualité de de la banque de (Raison sociale et adresse de
 l'établissement qui s'engage à cautionner)

en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués par décision du Conseil d'Administration de
 en date du m'engage à délivrer le cautionnement définitif
 prévu à l'article 9 du Cahier des Charges des Chasses Communales et conformément aux
 articles 2011 et suivants du code civil, dans le cas ou
 M.

demeurant à.....

serait déclaré locataire d'un lot de chasse dans la commune de

du lot de chasse N°.....

pour la période 2015-2024.

Fait à....., le.....

Mention manuscrite : « *Lu et approuvé, bon pour
 promesse de caution solidaire* ».

Cachet commercial et signature du représentant légal.

Cachet de l'établissement

Nota :

- il n'est pas nécessaire d'enregistrer la promesse de caution et de la valider par le timbre.
- dans le cadre du gré à gré et de l'appel d'offre : dernier loyer augmenté de 50 %
- dans le cadre d'une adjudication : mise à prix augmentée de 50 %

Modèle
CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE

(à souscrire sur papier timbré)

Pour la location du droit de chasse

Je soussigné (Nom et qualité du signataire)

 agissant en qualité de de la banque de (Raison sociale et adresse de
 l'établissement qui s'engage à cautionner)
 et en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués par décision du Conseil d'Administration de
 en date du déclare garantir, conformément à l'article 9 du
 Cahier des Charges relatif à la location des chasses communales de Moselle dans les
 conditions prévues aux articles 2011 et suivants du code civil, et à concurrence de son
 montant annuel, soit €en toutes lettres.....(de la main de la caution)
 le règlement du prix de la location de la chasse communale de
 lot n°

dont M.....a été déclaré locataire le(date)

Je déclare, en outre, renoncer aux bénéfices de discussion et de division prévus par
 les articles 2021 et 2026 du code civil.

La caution s'engage pour une somme de€ couvrant le loyer
 révisable annuellement dans les conditions de l'article 11.1 du cahier des charges ainsi que
 les sommes qui pourraient être mises à la charge du locataire, en application du Cahier des
 Charges des Chasses Communales, notamment de ses articles 9, 11, 12, 13, 14, 24 et 28.

Le présent cautionnement est valable pour la durée de la location. Il ne peut être
 dénoncé par la caution, dans les conditions prévues à l'article 9 du Cahier des Charges des
 Chasses Communales que lorsque la caution apporte la preuve qu'elle a payé, aux lieux et
 place du locataire, les sommes dues et sous réserve qu'elle accepte de garantir le paiement
 de l'indemnité de résiliation lorsque la résiliation s'effectue dans les conditions prévues par
 l'article 17.2 du Cahier des Charges des Chasses Communales.

Le présent engagement sera renouvelé d'année en année, et pendant toute la durée
 du bail par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée, trois mois avant
 la fin de chaque période annuelle.

Fait à....., le.....

Mention manuscrite : « *Lu et approuvé, bon pour
 caution solidaire* ».

Cachet commercial et signature du représentant légal.

Cachet de l'établissement

Arrondissement de :

Commune de :

**CARTE de MEMBRE ou de PARTENAIRE
N°**

CHASSE COMMUNALE

(Bail du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024)

Lot n°

En application de l'article 15 du cahier des charges des chasses communales,

Mme, M.

demeurant à :

est autorisé(e) à chasser dans le lot référencé ci-dessus, muni de la présente, validée annuellement par le maire de la commune concernée par le territoire de chasse.

Le locataire (coordonnées et signature) :

Adresse (+ n° téléphone) :

Cette carte, nominative, n'est valable que revêtue de la signature du locataire et du (des) maire(s).
Tous les ans, le cachet de la mairie devra oblitérer les cases correspondantes ci-dessous.

Année de validité	Commune de : Le Maire <i>(cachet et visa)</i>
----------------------	--

2015	➤	
2016	➤	
2017	➤	
2018	➤	
2019	➤	
2020	➤	
2021	➤	
2022	➤	
2023	➤	

Arrondissement de :

CARTE de MEMBRE ou de PARTENAIRE

N°

CHASSE INTERCOMMUNALE

(Bail du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024)

Lot n°

En application de l'article 15 du cahier des charges des chasses communales,

Mme, M.

demeurant à :

est autorisé(e) à chasser dans le lot référencé ci-dessus, muni de la présente, validée annuellement par le(s) maire (s) de la (des) commune(s) concernée par le territoire de chasse.

Le locataire (coordonnées + visa) :

Adresse (+ n° téléphone) :

Cette carte, nominative, n'est valable que revêtu de la signature du locataire et du (des) maire(s).
Tous les ans, le cachet de la mairie devra oblitérer les cases correspondantes ci-dessous.

Année de validité	Commune de : Le Maire (cachet et visa)	Commune de : Le Maire (cachet et visa) (1)	Commune de : Le Maire (cachet et visa) (1)	Commune de : Le Maire (cachet et visa) (1)
2015	➤			
2016	➤			
2017	➤			
2018	➤			
2019	➤			
2020	➤			
2021	➤			
2022	➤			
2023	➤			

BAIL DE CHASSE

(Par application de l'article L.429-7 du code de l'environnement)

Vu l'avis de la commission consultative communale / intercommunale (1) de chasse, réunie le :.....

Vu la délibération du conseil municipal du :.....

Entre les soussignés :

M....., Maire , représentant la commune de

Et Mme, M. :

(*identifiant et adresse*)

ci-après dénommé « le locataire »,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1. – Durée du bail

Le présent bail de chasse est conclu pour la période comprise entre le 2 février 2015 et le 1^{er} février 2024. Il s'exécute dans les conditions prévues par le cahier des charges (-type) annexé ci-après.

Article 2. – Objet du bail

Le présent bail de chasse concerne le droit de chasse, et ses attributs, dont peut faire usage le locataire sur le lot n° ... selon les caractéristiques qui ont été définies lors de la mise en location.

Article 3 – Prix du bail

Le prix est fixé à.....euros par an. Ce prix ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire.

La révision du prix du bail peut être obtenue dans les conditions prévues par l'article 11 du cahier des charges des chasses communales.

Article 4 – Conditions particulières

Non prévues par le cahier des charges-type annexé ci-après, les conditions particulières suivantes s'appliquent d'un commun accord entre les parties :

-
-
-
-
-

Fait à, le.....

Le locataire

(faire précéder la signature de la mention « *Bon pour accord* »)

Le(s) Maire(s) (2)

(1) rayer la mention inutile

(2) en cas de lot intercommunal, le bail est signé par chaque maire concerné

BAIL DE CHASSE PAR VOIE DE CESSION

(Par application de l'article L.429-7 du code de l'environnement et de l'article 17-1 du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024))

Suite à la demande de cession de bail de M..... à M.....en date du

Vu l'avis de la commission consultative communale / intercommunale (1) de chasse, réunie le :.....

Vu la délibération du conseil municipal du :.....

Entre les soussignés :

M....., Maire , représentant la commune de

Et Mme, M. :

(*identifiant et adresse*)

ci-après dénommé « le locataire »,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1. – Durée du bail

Le présent bail de chasse est conclu pour la période comprise entre le et le 1^{er} février 2024. Il s'exécute dans les conditions prévues par le cahier des charges (-type) annexé ci-après.

Article 2. – Objet du bail

Le présent bail de chasse concerne le droit de chasse, et ses attributs, dont peut faire usage le locataire sur le lot n° ... selon les caractéristiques qui ont été définies lors de la mise en location.

Article 3 – Prix du bail

Le prix est fixé à.....euros par an. Ce prix ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire.

La révision du prix du bail peut être obtenue dans les conditions prévues par l'article 11 du cahier des charges des chasses communales.

Pour la première année du bail qui s'étend du au 1^{er} février le prix s'élève à

Article 4 – Conditions particulières

Non prévues par le cahier des charges-type annexé ci-après, les conditions particulières suivantes s'appliquent d'un commun accord entre les parties :

-
-
-

Fait à, le.....

Le locataire

(faire précéder la signature de la mention « *Bon pour accord* »)

Le(s) Maire(s) (2)

(3) rayer la mention inutile

(4) en cas de lot intercommunal, le bail est signé par chaque maire concerné

CONVENTION DE CHASSE NEGOCIEE DE GRE A GRE

Annexe 14

(Par application de l'article L.429-7 du code de l'environnement)

Vu l'avis de la commission consultative communale / intercommunale (1) de chasse, réunie le

Vu la délibération du conseil municipal du

Entre les soussignés :

M....., Maire , représentant la commune de

Et Mme, M. :

(identifiant et adresse)

ci-après dénommé « le locataire »,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1. – Durée du bail

Le présent bail de chasse est conclu pour la période comprise entre le 2 février 2015 et le 1^{er} février 2024. Il s'exécute dans les conditions prévues par le cahier des charges (-type) annexé ci-après.

Article 2. – Objet du bail

Le présent bail de chasse concerne le droit de chasse, et ses attributs, dont peut faire usage le locataire sur le lot n° selon les caractéristiques qui ont été définies lors de la mise en location.

Article 3 – Prix du bail

Le prix est fixé àeuros par an. Ce prix ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire.

La révision du prix du bail peut être obtenue dans les conditions prévues par l'article 11 du cahier des charges des chasses communales.

Conformément aux dispositions de l'article L-429-7 du code de l'environnement, si le prix fixé ci-avant s'avère inférieur à celui calculé sur la base du loyer moyen à l'hectare obtenu à l'occasion de l'adjudication de lots ayant des caractéristiques cynégétiques comparables, situés dans la commune ou s'il y a lieu dans le département, le prix est majoré à due concurrence, et est arrêté par avenant à la présente convention.

La non acceptation par le locataire de cette majoration, vaut renonciation à cette convention.

Article 4 – Conditions particulières

Non prévues par le cahier des charges-type annexé ci-après, les conditions particulières suivantes s'appliquent d'un commun accord entre les parties :

-
-
-
-

Fait à, le.....

Le locataire

(faire précéder la signature de la mention « *Bon pour accord* »)

Le(s) Maire(s) (2)

(5) rayer la mention inutile

(6) en cas de lot intercommunal, le bail est signé par chaque maire concerné

PREFECTURE DE LA MOSELLE

BP. 71014 – 57034 METZ CEDEX / Tél. 03 87 34 87 34 Fax. 03 87 32 57 39

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULAY

12 rue du Général de Gaulle 57220 BOULAY / Tél.03 87 79 14 22 / Fax 03 87 79 24 40

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS

6 rue de Nancy 57170 CHATEAU-SALINS / Tél.03 87 05 10 22 / Fax. 03 87 05 19 34

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE FORBACH

11 avenue du Général Passaga 57600 FORBACH CEDEX
Tél.03 87 84 60 60 / Fax.03 87 84 60 61

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE

9 place de la Préfecture BP 71014 57034 METZ CEDEX / Tél. 03 87 34 87 34 / Fax. 03 87 34 84 89

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

8 rue Robert Schumann 57400 SARREBOURG / Tél.03 87 25 74 40 Fax. 03 87 23 96 85

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

4 rue du Maréchal Foch 57200 SARREGUEMINES / Tél.03 87 27 62 62 / Fax. 03 87 95 19 89

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

6 rue du Général Castelnau 57100 THIONVILLE CEDEX
Tél.03 82 59 19 20 Fax.03 82 59 19 21

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE

41 avenue du Général de GAULLE 57050 LE BAN SAINT MARTIN
Tél. 03 87 31 18 42 Fax. 03 87 30 66 36

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE

64 avenue André Malraux 57045 METZ CEDEX / Tél. 03 87 66 12 30 Fax. 03 87 50 28 67

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES LORRAINE ET MOSELLE

1 rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 1 / Tél. 03 87 38 68 68 / Fax. 03 87 36 62 89

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

17 QUAI Paul Wiltzer BP 31035 57036 METZ CEDEX 01
Tél : 03.87.34.82.57/Fax 03 87 34 34 05

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MOSELLE

Maison de la chasse et de la nature – 1 rue de la Passotte – CS 75821 –
57078 METZ CEDEX 3 Tél. 03 87 75 82 84 Fax. 03 87 75 82 83 Internet : info@fdc57.org

INSTITUT DU DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN

8 rue des Ecrivains BP 60049 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél.03 88 35 55 22 / Fax. 03 88 24 25 56

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Service départemental de la Moselle 41-43 route de Jouy – 57160 MOULINS LES METZ
Tél. 03 87 52 12 56 Fax. 03 87 52 12 57

OFFICE NATIONAL DES FORETS :

Agence de METZ

3 Boulevard Paixhans 57000 METZ / Tél. 03 87 39 95 30 Fax. 03 87 39 95 59

Agence de SARREBOURG

24 route de Phalsbourg - BP 30155 - 57403 - SARREBOURG
Tél. 03 87 25 72 20 Fax. 03 87 25 72 39

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

31 avenue de la Paix 67070 STRASBOURG / Tél.03 88 21 23 23 / Fax.03 88 36 44 66

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

ALISE Yvon

13, rue des secs Paturals MECHY 57640 SANRY LES VIGY- Tel 06 79 13 93 02

COUSIN Guy

3, Rue Principale 57590 AULNOY SUR SEILLE Tel 06 85 97 67 74

EVEN François

10 rue aux Ours 57000 METZ Tel 06 22 13 05 56

GRIZOU Philippe

Résidence « Le Régent » 6 rue Martin Meurisse 57950 MONTIGNY LES METZ Tel 06 80 06 79 70

GULDNER Yves

17 rue Jean JAURES BP 284 57605 FORBACH Cedex Tel 06 07 99 13 88

HERBUVEAUX Christian

177 rue des Friant 57260 DIEUZE Tel 06 87 70 06 32

JACOB Claude

1 rue d'Alsace 57960 MEISENTHAL Tel 03 87 09 73 64

LAUBACHER Constant

40, rue des Verriers 57415 MONTBRONN Tel 06 81 12 93 93

MERTEN Hubert

76 bis, rue Principale 57385 TETING SUR NIED Tel 03 87 94 34 64

MEYER Alain

22, rue de la Sarre 57400 SARRALTROFF Tel 03 87 03 42 93

PAQUIN Gabriel

Impasse des Noyers 57800 FREYMING MERLEBACH Tel 06 03 97 46 67

PARMENTIER André

53, rue de Metz 57640 VRY Tel 06 80 95 80 65

PERIN Guy Noël

15 rue de la Sapinière 57860 MONTOIS LA MONTAGNE Tel 06 40 75 54 28

REYDEL Claude

61 rue de la Houve 57150 CREUTZWALD Tel 06 07 99 13 88

SCHOLTUS Philippe

13 Chemin du Weiher 57220 BOULAY Tel 03 87 79 33 82

SCHWARTZ Gaston

32, Grand Rue 57660 FREYBOUSE Tel 06 74 11 40 38

SOLLEVENTI Gino

14 B, rue de Hollande 54680 ERROUVILLE Tel 06 18 35 56 41

SONTOT Bernard

61, avenue Comte de Bertier 57100 THIONVILLE Tel 06 72 00 62 62

TRITZ Gérard

25 rue du moulin 57320 BOUZONVILLE Tel 03 87 78 27 78